

## Annexe 4 – Mesure d'évitement en faveur de la Vipère d'Orsini



### E1-Prélèvement ou sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces

E

R

C

A

Préservation des individus présents sur site : Action visant à limiter la mortalité des individus de Vipère d'Orsini avant les travaux



#### Descriptif

**Prospections réalisées par un herpétologue avant le démarrage et pendant le chantier et capture des individus trouvés au sein de l'emprise des travaux**



#### Condition de mise en œuvre/limites/points de vigilances :

Cette mesure concerne le prélèvement ou sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces animales au sein de l'emprise des travaux (zone d'ancrage de la luge) et le transfert vers des sites adaptés pour la Vipère d'Orsini.

Cette mesure sera effectuée par un herpétologue avant et pendant la phase chantier, notamment lors des remaniements des matériaux de déblais. **Cette phase débutera fin septembre** et se poursuivra jusqu'à la fin du chantier au fil du suivi écologique des travaux.

#### \*MESURES : AVANT INTERVENTION OU TRAVAUX

- ⇒ Placer des gîtes artificiels à Vipère dans la zone qui a été déboisée par l'ONF, à une centaine de mètre de la zone de travaux. Cette zone a été déboisée dans l'objectif de rouvrir des milieux au sein de la station de Gréolières, en faveur de la recolonisation de la Vipère.

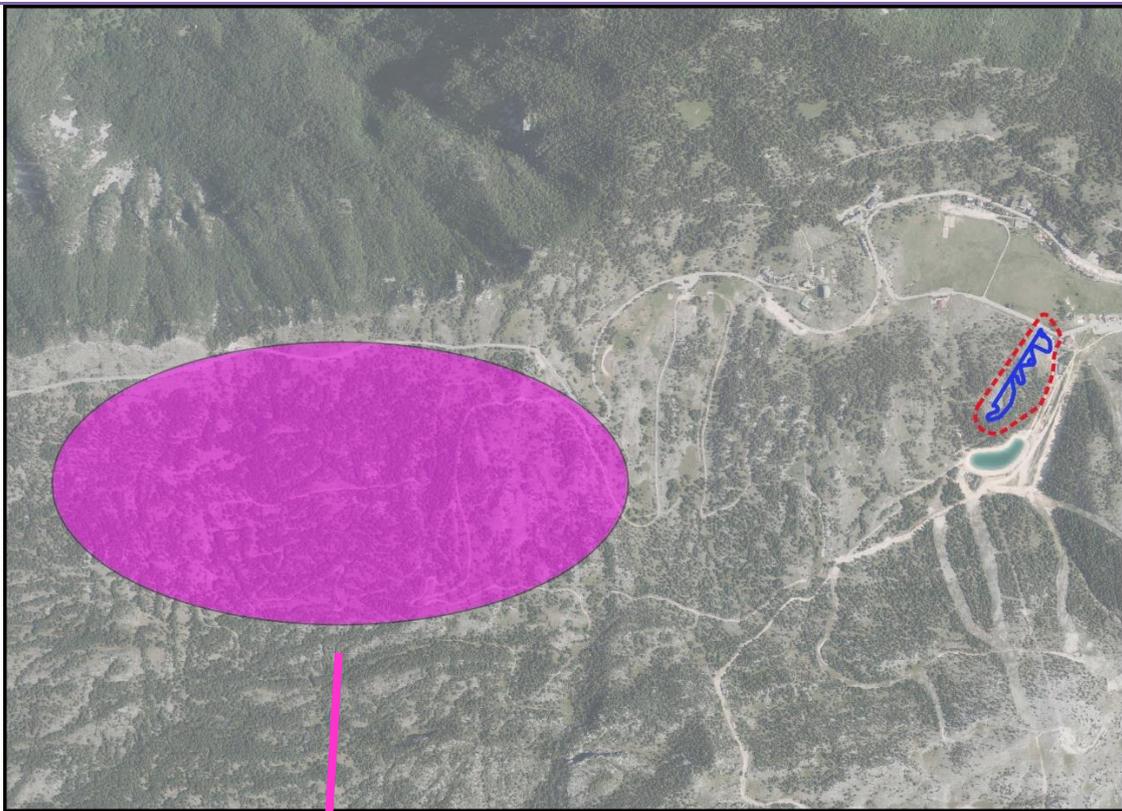
#### \*MESURES : PENDANT TRAVAUX

- ⇒ Précéder le déroulement des travaux sur les secteurs à emprise au sol qui doit faire l'objet de remaniement par le passage d'un herpétologue. La technique est de remuer et soulever les pierres et pierriers devant être remaniés afin de capturer les individus avérés.
- ⇒ Chaque individu capturé sera marqué individuellement par la coupe d'écailles leur attribuant un numéro unique, puis géoréférencé.

#### \*MESURES : APRES TRAVAUX

- ⇒ Replacer les individus capturés dans des gîtes sur le site qui a été réouvert (restauration des habitats favorables à la Vipère).

*Cf. Carte ci-après relative aux secteurs devant être prospectées en vue de la sauvegarde des individus.*



**Aménagement d'une luge 4 saisons à Gréolières les Neiges (06)  
Mesure d'évitement**

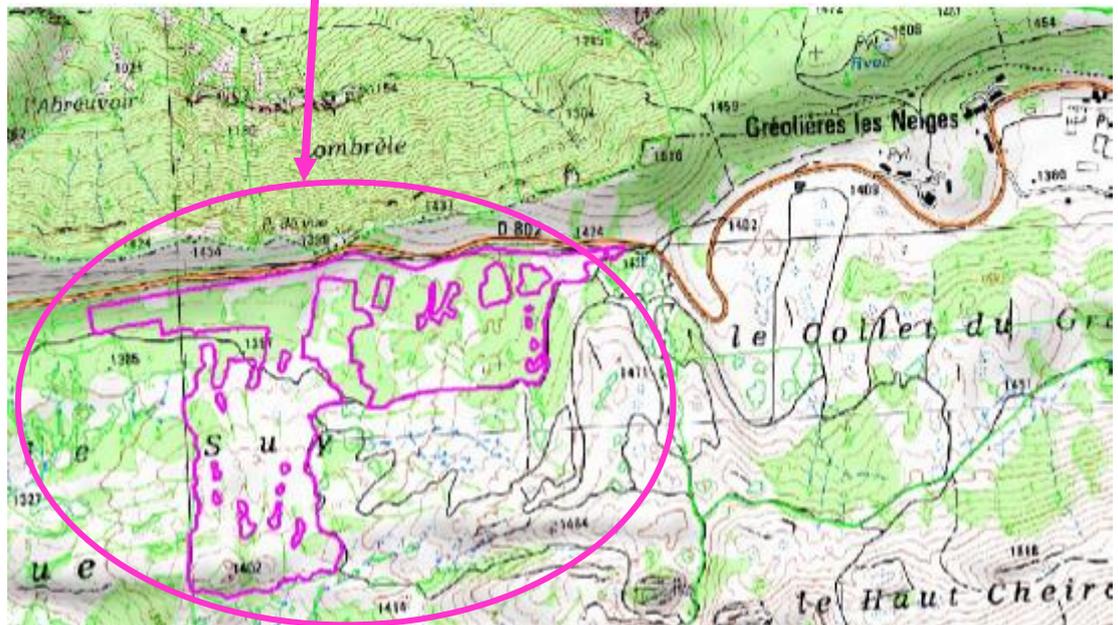
**Légende**

- Périmètre de projet :  Milieux ouverts favorables à la Vipère d'Orsini  
 Tracé  
 Emprise

0 150 300 450 m



Source : BDortho IGN- Conception : TINEETUDE



**Impact résiduel**

Dans la mesure où les habitats naturels sur la piste de luge seront grandement préservés et que les individus seront capturés durant les travaux, il n'y aura pas d'impact résiduel sur cette espèce.



**Modalités de suivi envisageables**

Le suivi de la mesure consiste en :

- la vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes),
- la mise à disposition d'un tableau de suivi des actions réalisées (date, nombre d'individu, lieu de sauvetage, lieu de « relâche », etc.),
- le suivi des populations des espèces ou groupes d'espèces concernées.
- l'inventaire périodique (sur 4 années) de l'espèce au sein du périmètre de projet et de sa zone élargie.